

MAIRIE DE



UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

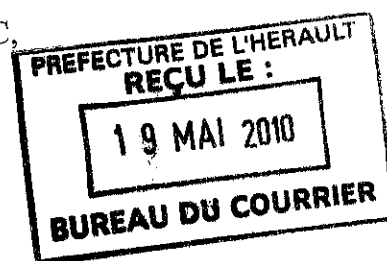
X^e CANTON DE MONTPELLIER

ARRETE N° 206

DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous Danièle ANTOINE SANTONJA, Maire de la Ville de JUVIGNAC,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,



ARRETONS

Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN, conseiller municipal de la commune de Juvignac, est délégué pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'état civil de la dite commune, le 12 juin 2010.

Fait à Juvignac, le 15 avril 2010.



Le Maire

Danièle Antoine-Santonja
Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le *19 Mai 2010*
publication
le *19 Mai 2010*
et notification
le *31 Jan 2010*

Danièle